

## **Avis au public**

En matière  
d'Aménagement Communal  
et de Développement  
Urbain

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 14 février 2019, le Conseil communal a marqué son accord quant au projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Steinfort portant sur des fonds sis au lieu-dit « Route d'Arlon » à Steinfort, élaboré par le bureau Zilimplan.

En exécution de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet de modification ponctuelle du PAG en question est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public peut en prendre connaissance aux heures usuelles d'ouverture et ce à partir du 26 février 2019 jusqu'au 28 mars 2019 inclus.

Les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, sous peine de forclusion, par les personnes intéressées et ce à partir du 26 février 2019 jusqu'au 28 mars 2019 inclus.

Une réunion d'information aura lieu au centre culturel « Al Schmelz » à Steinfort, en date du mercredi, le 7 mars 2019 à 19 :30 heures.

Le projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Steinfort portant sur des fonds sis au lieu-dit « Route d'Arlon » peut également être consulté sur le site électronique [www.steinfort.lu](http://www.steinfort.lu).

Steinfort, le 26 février 2019

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



**Guy Pettinger**  
Bourgmestre



**Diane Stockreiser-Pütz**  
Secrétaire communal